



Duplicata

Un duplicata conforme à l'original peut être établi en cas de perte d'un certificat de reconnaissance. Veuillez nous fournir les informations suivantes pour un établissement plus rapide du document:

Nom / prénom figurant sur le titre professionnel
Date de naissance
Pays où la formation a été effectuée
Profession
Numéro d'enregistrement CRS

Une taxe administrative de 160 CHF doit être payée d'avance sur facture.